



BUDGET 2021 : 800 MILLIONS EN PLUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par Audrey Garric, Rémi Barroux et Nabil Wakim

28 sept 2020

◆ Article réservé aux abonnés du Monde

Le projet de loi de finances met l'accent sur les énergies renouvelables et le soutien à la création d'une filière d'hydrogène décarboné.

Après, ou plutôt à côté du plan de relance présenté début septembre et de ses 30 milliards fléchés sur l'écologie, le projet de loi de finances (PLF) doit aussi incarner, dicit le gouvernement, « l'accélération » de la transition écologique. Le ministère qui lui est consacré peut se prévaloir d'une augmentation de 800 millions d'euros, et 1,2 milliard de hausse en comptant aussi les sommes affectées au logement (+ 0,4 milliard) dans l'enveloppe totale du ministère. Si le PLF, présenté sous formes de « missions », rend difficile le calcul du budget du ministère de la transition écologique sur l'ensemble de son périmètre, on peut néanmoins estimer à 48,6 milliards d'euros ce budget, dont 16,2 milliards pour le logement, plus de 9 milliards pour le service public de l'énergie et les énergies renouvelables, près de 8 milliards pour les transports, ou encore 2,5 sur la biodiversité et l'eau.

Mais ces sommes, pour la plupart en hausse, notamment les 800 millions supplémentaires pour la transition écologique, se combinent avec une baisse de la masse salariale, à travers la perte de quelque 1 000 emplois. La transition écologique est le deuxième ministère, après celui des finances, en nombre d'équivalents temps plein perdus, avec une diminution de près de 1 000 postes. « C'est un effort demandé à tous les ministères. Mais sur quelque 37 000 agents, cela représente moins de 3 % des emplois, et il portera sur les administrations centrales, sans toucher aux moyens sur le terrain », avance-t-on au ministère.

Ce budget 2021 devrait permettre « un effort sans précédent » en faveur de la production d'énergies renouvelables, de la prévention des risques naturels (205 millions d'euros, contre 137 millions l'an dernier), des aires protégées et de la biodiversité (35 millions d'euros), ainsi que dans le secteur ferroviaire (+ 170 millions d'euros) ou encore la rénovation thermique des bâtiments. Dans le domaine des énergies renouvelables, et plus généralement de la décarbonation de l'économie, le PLF reprend les grandes lignes de deux feuilles de route déjà fixées par le gouvernement : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui trace la politique énergétique de la France pour les dix ans à venir, et le plan de relance.

Accélérer sur le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments

Le projet de budget entend consacrer plus de 6,9 milliards d'euros en 2021 au soutien aux énergies renouvelables, contre 5,4 milliards en 2020. Une hausse marquée dans la PPE, qui prévoit que la France quintuple ses installations solaires et double ses capacités éoliennes en

dix ans. Mais cette augmentation masque le projet du gouvernement de renégocier à la baisse le soutien aux parcs solaires antérieurs à 2010 – une économie de 600 millions d’euros qui crispe la filière.

Le PLF ancre également l’un des gros dossiers du plan de relance : le soutien à la création d’une filière d’hydrogène décarboné, produit grâce à de l’électricité nucléaire ou renouvelable. Il prévoit d’y consacrer 2 milliards dès cette année, dans le cadre d’un plan global de 7,2 milliards sur dix ans.

Il traduit aussi la volonté du gouvernement d’accélérer sur le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments, auquel le plan de relance alloue 6,7 milliards d’euros sur deux ans. Le PLF acte la transformation totale du crédit d’impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime, dite « MaPrimeRénov’ », distribuée par l’Agence nationale de l’habitat (Anah) depuis le 1^{er} janvier. L’idée est de verser une subvention aux propriétaires occupant le logement dès la fin des travaux, et non plus jusqu’à vingt-quatre mois plus tard avec le crédit d’impôt.

Le projet de budget confirme l’élargissement « temporaire », via le plan de relance, de cette prime – destinée à l’origine aux 40 % des ménages les plus modestes – à tous les ménages quels que soient leurs revenus, ainsi qu’aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le budget de MaPrimeRénov’, fixé à 390 millions d’euros en 2020 (auquel il faut ajouter plus de 300 millions de CITE), sera porté à 740 millions en 2021, auxquels s’ajoutera une enveloppe « exceptionnelle » de 2 milliards d’euros sur la période 2021-2022 prévue par le plan de relance. L’objectif est de réduire le nombre de « passoires thermiques » (4,8 millions), aux faibles performances énergétiques, et de favoriser la rénovation globale.

Ce projet de budget est affiché « vert » par le gouvernement qui évalue les impacts écologiques de toutes les missions. Investir dans le « vert » n’a de sens que si l’on n’investit pas dans le « brun », avertissait le Haut Conseil pour le climat dans son rapport annuel de juillet. Or, si les dépenses favorables à la transition écologique sont majoritaires (18,2 milliards d’euros), la mission écologie du projet de budget comprend néanmoins 4,9 milliards d’euros de dépenses dites « défavorables » (comme le tarif réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

Pour Clément Sénéchal (Greenpeace), « *comment peut-on parler de "budget vert" alors qu’il fait l’impasse sur toutes les mesures fiscales, baisse de la TVA sur les transports collectifs, taxation des engrais azotés, écotaxe sur les billets d’avion, encadrement des dividendes par la fiscalité, etc. Toutes ces mesures proposées par les citoyens de la convention climat et poussées par les ONG depuis des années.* »

Par Audrey Garric, Rémi Barroux et Nabil Wakim